



Les personnels de l'académie de Dijon

A Madame le Recteur de l'académie de Dijon
A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
A Monsieur le Président de la République
(copie aux députés et sénateurs)

Les restrictions budgétaires adoptées par une majorité de parlementaires sur proposition du conseil des ministres ont des conséquences désastreuses pour la formation des enseignants.

- Pour les nouveaux enseignants, la formation organisée par le rectorat est limitée à 144h (dont 8 jours en dehors du temps de service et 16 jours sur le temps de service en février-mars) laissant les stagiaires totalement démunis en ce début d'année alors qu'ils doivent en plus assurer des services complets.
- Pour les enseignants déjà en poste, de nombreux stages sont déjà supprimés ou rendus inaccessibles du fait d'absence de remboursement des frais de déplacement (par exemple collèges et lycées au cinéma pourtant subventionnés par les Conseils Généraux et le Conseil Régional, les formations aux agrégations internes, les groupes disciplinaires, etc.)

Comment répondre alors à l'ambition des personnels (et celle de la République ?) de former toujours mieux les jeunes ?

Ces choix budgétaires sont mauvais, mortifères pour notre système éducatif.

Madame le Recteur, il est urgent de diminuer le service des stagiaires, il est nécessaire d'augmenter leur formation, de maintenir et développer la formation continue de tous les personnels !

NOM PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE